



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 718

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 13 août 2018, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement 718, à savoir:

RÈGLEMENT NUMÉRO 718

Règlement créant les commissions du conseil et abrogeant le règlement numéro 17-2 et suivants.

QUE l'objet du règlement numéro 718 est suffisamment décrit par son titre.

QUE ledit règlement numéro 718 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 718 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, (Québec)
Ce 22^e jour du mois d'août 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
